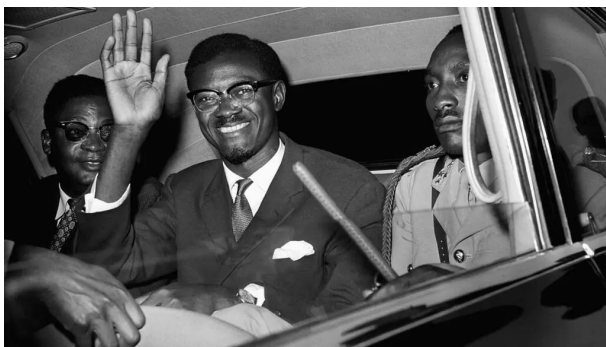


« Enfin la Belgique regarde son histoire en face » : vers un procès pour l'assassinat de Lumumba

France 24, 17 mars 2026

Soixante-cinq ans après l'assassinat de l'ancien Premier ministre de la République démocratique du Congo Patrice Lumumba, la justice belge relance l'affaire. Un ancien diplomate, Étienne Davignon, est renvoyé en procès pour "participation à des crimes de guerre", dans une décision rendue à huis clos à Bruxelles et susceptible d'appel.



Le Premier ministre congolais Patrice Lumumba photographié dans sa voiture à New York, le 24 juillet 1960. © AP (archives)

Soixante-cinq ans après les faits, la justice belge a ordonné, mardi 17 mars, le renvoi en

procès d'un ancien diplomate belge, Étienne Davignon, soupçonné de "*participation à des crimes de guerre*" pour son implication dans les décisions ayant mené à l'assassinat du dirigeant congolais Patrice Lumumba en 1961.

Cette décision, susceptible d'appel, a été rendue à huis clos par une juridiction d'instruction à Bruxelles. Le parquet fédéral a confirmé à l'AFP ce renvoi annoncé à la presse par l'avocat Christophe Marchand, qui défend les descendants du héros de l'indépendance congolaise.

"On est tous soulagés, enfin la Belgique regarde son histoire en face", a fait valoir à l'AFPTV Mehdi Lumumba, un petit-fils de Patrice Lumumba, venu mardi assister à l'audience.

Christophe Marchand s'est réjoui d'"une excellente nouvelle", et a indiqué que le procès pourrait se tenir "*au plus tôt en janvier*" 2027.

Jusqu'à présent, aucun procès pénal n'a été organisé pour faire la lumière sur cette page sombre de la relation entre le Congo, devenu indépendant en juin 1960, et son ancienne puissance coloniale, la Belgique.

Premier chef du gouvernement du Congo indépendant (l'actuelle République démocratique du Congo, RD Congo), Patrice Lumumba avait été renversé dès la mi-septembre 1960 par un coup d'État.

Transféré dans la région sécessionniste du Katanga, dans le sud du pays, il fut exécuté le 17 janvier 1961 par des séparatistes, avec l'appui de mercenaires belges. Il avait 35 ans. Son corps fut dissous dans l'acide.

”Funeste entreprise criminelle étatique”

Quelques mois auparavant, il avait, lors de l'indépendance, prononcé face au roi Baudouin un discours-réquisitoire contre la colonisation belge, décrite par les historiens comme l'une des plus violentes de l'histoire avec plusieurs millions de morts.

Aujourd'hui, un seul homme peut encore répondre d'une éventuelle responsabilité pénale, parmi la dizaine de fonctionnaires, policiers ou agents de renseignements belges visés initialement dans une plainte déposée en 2011 à Bruxelles par des enfants du défunt : Étienne Davignon, le seul des mis en cause encore en vie.

L'ex-diplomate et ex-commissaire européen, aujourd'hui âgé de 93 ans, conteste les faits reprochés.

Si *in fine* un procès est organisé, ce sera *”la première fois qu'une juridiction pénale examine la responsabilité alléguée de représentants d'une ex-puissance coloniale dans l'assassinat d'un leader de l'indépendance*

africaine”, ont souligné les avocats des enfants et petits-enfants Lumumba.

À l'époque de l'indépendance du Congo, Étienne Davignon, qui aura ensuite une longue carrière d'homme d'affaires et fut même commissaire européen dans les années 1980, était diplomate stagiaire pour les Affaires étrangères belges.

Il est soupçonné d'avoir été aux premières loges quand a été évoqué par divers responsables belges le transfert du prisonnier Lumumba dans une région où les autorités locales lui étaient très hostiles, le Katanga, dont la sécession était alors soutenue par le pouvoir belge, selon la plainte.

M^e Christophe Marchand estime qu'Étienne Davignon a été *”un maillon”* d'*”une funeste entreprise criminelle étatique”* de la Belgique.

”Délai raisonnable”

Dans sa demande de renvoi en procès formulée en 2025, le parquet fédéral a visé le chef de *”participation à des crimes de guerre”* pour l'implication du suspect dans *”la détention ou le transfert illicite”* de Patrice Lumumba. Il a pointé aussi de présumés *”traitements humiliants et dégradants”* à l'égard de la victime.

Le 20 janvier lors de l'audience de plaidoiries devant la chambre du conseil de Bruxelles, M^e Johan Verbist, conseil d'Étienne Davignon, avait fait valoir que le *”délai raisonnable”* pour juger le dossier était dépassé.

L'avocat a également contesté l'accusation

de "*crime de guerre*", selon des sources concordantes.

En 2022, la Belgique avait restitué à la RD Congo une dent de Patrice Lumumba saisie chez la fille d'un policier belge ayant participé à la disparition du corps au Katanga.

Lors de la cérémonie officielle organisée à Bruxelles pour cette restitution, le Premier ministre belge de l'époque, Alexander

De Croo, avait renouvelé les "*excuses*" de l'exécutif fédéral pour sa "*responsabilité morale*" dans la disparition de Lumumba.

Revenant sur les conditions de ce "*terrible*" assassinat, Alexander De Croo avait pointé du doigt des responsables belges qui, à l'époque, "*ont choisi de ne pas voir*", "*de ne pas agir*".